

« FORMATION TUTEUR DE PROXIMITE - LES BASES »

Durée	40 heures de formation en centre Amplitude de formation : 6 jours	Dates & Lieux	Nantes - Du 17 janvier au 15 mars 2024 Le Mans - Du 23 janvier au 20 février 2024 La Roche / Yon – Du 21 mai 2024 au 01 juillet 2024 Angers - Du 9 octobre au 30 novembre 2023
Public / statut	La formation est ouverte aux personnes en poste dans une organisation du secteur social, médico-social, enseignement ou issues de l'animation		
Nombre de participants	10 à 16 participants	Tarifs	11,50€ / heure
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référents handicaps : <ul style="list-style-type: none"> • Antoine BREILLOT : a.breillot@cefras.com • Martine SEILLER : m.seiller@cefras.com 		
Prérequis	Aucun prérequis		
Modalités d'accès	Être salarié(e) d'un établissement et/ou service social et médico-social		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (secteur social, médico-social, animation ou enseignement)	
	Responsables du projet de formation	Nantes - ANGLA Marielle - 02.51.86.69.12 Le Mans – BESSARD Bénédicte- 02.43.72.97.22 La Roche sur Yon - HELIGON Nelly - 02.51.47.71.40 Angers - AVRIL Manuella - 02.41.30.57.09	
	Contact administratif	Nantes – LANDRIEU Ségolène - 02.51.86.24.13 Le Mans - CATTANEO Sabrina - 02.43.72.97.22 La Roche sur Yon - LEBLOIS Catherine - 02.51.47.71.98 Angers – LEROY Elisabeth – 02.41.30.02.40	
Débouchés	Métier : Tuteur de Proximité en étant salarié(é) dans un établissement ou service social et médico-social.		
Finalités de la formation	Le tuteur accueille et accompagne un stagiaire en formation, un salarié en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Il est l'interface entre l'apprenant, le centre de formation et l'équipe du lieu d'accueil. Devenir Tuteur de Proximité – Les bases. 1 ^{er} module de la formation Maître d'Apprentissage		

	<p>Module obligatoire pour les tuteurs de contrat de professionnalisation et d'apprentissage. Il vise principalement à transmettre des savoir-faire. Ce module doit permettre au tuteur de comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de l'alternance, • Les besoins du tutoré, • Les étapes clés de tout apprentissage. 			
Objectifs pédagogiques	<p>Au terme de ce module, les tuteurs doivent être en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir le stagiaire et organiser l'accompagnement du tutoré au sein de la structure, • Évaluer les pré-requis des besoins du stagiaire, en lien avec le référentiel métier, • Définir avec le tutoré son parcours et les modalités d'accompagnement, • Présenter le stagiaire, la formation à l'équipe, être garant des rôles de chacun, • Connaître les principes et les modalités d'évaluation, 			
Méthodes pédagogiques	<p>Apports théoriques s'appuyant sur des méthodes actives au sens où il s'agira de trouver des méthodes d'appropriation des connaissances qui mobilisent l'apprenant en tant qu'acteur et pas seulement en tant que destinataire.</p> <p>Le CEFRAS conçoit la formation ME comme un espace de rencontre, d'échange et d'ouverture entre des professionnels exerçant différents métiers et se destinant à occuper cette même fonction.</p> <p>La démarche mise en œuvre dans les groupes de formation est une démarche participative et collective. Elle entend clairement prendre appui sur la parole et les témoignages vécus des participants, sur leurs réflexions et leurs interrogations.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ordinateurs portables • Vidéoprojecteurs • Connexion internet • Supports papiers 			
Programme pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ➔ UC 1 – Cadrage général et particularités des différents lieux d'exercice – 3H50 ➔ UC 2 – Evaluer – 10H50 ➔ UC 3 – Former – 10H50 ➔ UC 4 – Accompagner – 3H50 ➔ UC 5 – Intégrer – 7H00 ➔ UC 6 – Validation – 5H00 			
Modalités d'évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi individuel et collectif tout au long de la formation. • Un dossier d'une dizaine de pages est à remettre au terme du parcours décrivant principalement les modalités d'accueil et d'accompagnement des stagiaires au sein de la structure et des propositions d'ajustement de ce dispositif. • Un bilan écrit individuel en fin de formation. 			
Taux de réussite aux examens (Année 2021)	<p>Le Mans : 100% (Sur 26 pers présentées)</p> <p>La Roche sur Yon : 100% (Sur 17 pers présentées)</p> <p>Angers : 100% (Sur 43 pers présentées)</p>	<p>Taux de satisfaction (Année 2021)</p>	<p>NC</p>	<p>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2021)</p> <p>Le Mans : 0% (Sur 26 pers présentées)</p> <p>La Roche sur Yon : 0% (Sur 17 pers présentées)</p> <p>Angers : 0% (Sur 43 pers présentées)</p>